Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 8 (1911)

Artikel: La neutralité de la Suisse
Autor: Bovet, Richard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-748560

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

in der schweizerischen Presse aus Furcht vor Ihrem bösen Mundstück mutiges Schweigen (ultra mosse nemo obligatur!) vorzieht! — was es auf sich hat, einen geachteten Schriftsteller in eben so unmotivierter als unqualifizierbarer Weise zu beschimpfen.

Ich lebe der Erwartung, dass Sie nun auch mich (selbstverständlich mit Erfolg!) auf mein Judentum untersuchen werden.

Mit gebührender Hochachtung

ZÜRICH, den 23. Mai 1911 KONRAD FALKE

□□□

LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE

RÉPONSE à M. SCHOLLENBERGER

Je n'aurai certes pas été le seul à trouver que l'article de M. Schollenberger correspond bien peu au titre qu'il lui a donné: la neutralité de la Suisse. Et la surprise du lecteur donnera la mesure de son sentiment de la logique; sans parler de celui de la mesure, car il importerait peut-être, avant de dire dans quel sens nous renoncerons à notre politique historique de neutralité, de savoir si le traité de 1815 nous engage vis-à-vis de l'Italie comme vis-à-vis des autres puissances. Et si, contre l'avis de M. Schollenberger, tel était le cas, l'auteur aurait simplement commis une imprudence grave, préjudiciable en tous points aux intérêts nationaux. Avant de discuter plus avant, nous pourrions donc nous borner à demander à M. Schollenberger de développer cette thèse que le royaume d'Italie, ayant repris tous les droits et toutes les obligations du royaume de Sardaigne, le traité de Vienne seul ferait exception[1]).

Néanmoins, puisque le vin est tiré, il faut le boire, et nous voulons bien que la question soit discutée au grand jour, dans la conviction que la réponse de notre peuple ne sera pas douteuse.

Tout d'abord, avons-nous intérêt à rompre avec nos traditions de neutralité? Il est certain qu'au premier abord cette idée a quelque chose de séduisant; mais plus d'un, croyons-nous, sera engagé à y renoncer le jour où il se sera rendu compte d'un fait brutal, à savoir qu'en cas de guerre engagée de concert avec un autre Etat, notre allié nous enverrait un général à titre de „conseiller" apparemment, en réalité chargé de diriger les opérations de notre armée[2]). C'est ainsi qu'a commencé l'unité allemande, qui fut réalisée en fait six mois avant la cérémonie de Versailles, soit le jour même où les Etats du Sud admirent que leurs armées fussent placées sous les ordres d'un général prussien. Pour nous de même, ce geste pourrait signifier la perte de notre indépendance; il nous semble vraiment difficile qu'un patriote suisse ayant réfléchi sérieusement à la situation qui nous serait créée par une subordination de ce genre à un Etat étranger, puisse songer un instant à nous lancer de gaieté de cœur dans une pareille aventure. Le mot „d'un cœur léger" est peut-être français, il n'est pas suisse.

[1]) Comme le fait observer la *Züricher Post*, l'Empire allemand, qui n'existait pas en 1815, est dans la même situation, à cet égard, que le royaume d'Italie.

[2]) En 1815, le général autrichien de Steigentesch remplissait ce rôle auprès de l'armée fédérale.

Au début de son argumentation, M. Schollenberger se représente la situation de l'armée suisse à l'ouverture des hostilités internationales. Ne risquons-nous pas, dit-il, de mobiliser à mauvais escient? D'envoyer notre armée sur une frontière alors que nous serions attaqués sur une autre? La difficulté, pour sérieuse qu'elle soit, n'est cependant pas insoluble. En cas de guerre internationale, en effet, le Conseil fédéral ne manquerait pas de demander aux belligérants de confirmer la neutralité suisse. Il est clair que si un Etat est absolument résolu à respecter notre neutralité, il ne nous refusera pas cette satisfaction conforme à son intérêt bien évident; les autres ne répondront pas ou répondront évasivement. Dès lors, en admettant que nous ayons un département politique et une diplomatie bien organisés, il ne nous sera pas trop difficile de deviner les intentions des diverses puissances. Agir différemment, selon les vues de M. Schollenberger, soit masser notre armée à la frontière française sans garantie aucune de voir nos autres fronts respectés par les trois autres voisins, serait de la folie pure. Ou bien l'auteur veut-il d'ores et déjà que nous concluions à ce moment une alliance avec l'Allemagne? Ce serait la pire des solutions. Une combinaison semblable a coûté à la Roumanie la merveilleuse Bessarabie. Si nous voulons prendre parti en faveur de l'un ou de l'autre de nos voisins, rompons au moins franchement avec le traité de Vienne et prévoyons dès le temps de paix les conséquences d'un conflit, en profitant de cette liberté d'action pour acquérir des appuis certains.

Que reste-t-il dès lors de l'argumentation de M. Schollenberger? — L'énumération tendencieuse des griefs que nous pouvons avoir eus contre la France et contre l'Italie. Certes nous concédons qu'à l'époque où la France était la première puissance diplomatique, ce pays n'a pas toujours eu pour nous beaucoup d'égards; c'est pourquoi notamment, en 1870, alors qu'à Zurich on saccageait les boutiques de commerçants prussiens, on se montrait au contraire favorable à l'Allemagne dans la Suisse romande. Mais il ne faut rien exagérer. Par exemple, il nous a été donné d'étudier attentivement les archives de la période de 1856 à 1857, et nous n'y avons pas trouvé la moindre trace du double jeu que M. Schollenberger attribue à Napoléon III. Quant aux paroles un peu vives prononcées contre la Suisse au Sénat français en février 1907, il faut convenir qu'en laissant publier par la direction générale des chemins de fer fédéraux le fameux ultimatum touchant la Faucille, nous ne les avions pas volées. En somme nous voyons qu'au cours du siècle dernier nous avons pu nous plaindre trois fois de la mauvaise volonté de la France: en 1835, en 1846, en 1891. Si nous avons subi par ailleurs des défaites diplomatiques, nous ne devons les imputer qu'à nous-mêmes. Chacun dans ce monde défend ses intérêts, et il serait de notre part peu viril de nous décharger sur autrui de notre incapacité traditionnelle dans le domaine des négociations internationales.

En ce qui concerne l'attitude de l'Italie, le tableau de M. Schollenberger n'est pas moins partial. Il est inexact, entre autres, de prétendre que la Suisse italienne est la région la plus en butte à la propagande irrédentiste, c'est même le contraire qui est vrai. En revanche, nous convenons que les rapports diplomatiques avec notre voisin du Sud sont particulièrement difficiles. Et nous sommes d'accord, par hasard, avec l'auteur, lorsqu'il réclame de la part du Conseil fédéral une politique extérieure plus énergique.

Cependant prenons garde et ne confondons pas énergie avec raideur.

La diplomatie est avant tout une affaire d'opportunité, qui exige de la souplesse et une adaptation incessante aux conditions du moment. En y introduisant des engouements ou des préventions systématiques, quels qu'ils soient, nous nous exposons non seulement à des échecs mais même à des catastrophes.

Rappelons que c'est à un état d'esprit semblable à celui que nous trouvons chez M. Schollenberger que nous avons dû, avec la défaite de Marignan, notre déchéance comme puissance européenne de premier rang. On sait que Lous XII s'était montré fort peu loyal envers la Suisse et qu'il s'était notamment refusé à s'acquitter des obligations imposées par le traité de Dijon. Son successeur, François Ier, était animé de dispositions beaucoup plus bienveillantes à notre égard. Sitôt après le couronnement, une ambassade quitta Paris pour annoncer aux Ligues l'avènement du nouveau roi: „Le roi, disait son message, espère voir se renouer les anciens liens d'amitié qui ont réuni les deux peuples pendant tant d'années, pour leur plus grand bonheur". La Diète assemblée à Zurich accueillit ses ouvertures avec une rudesse qui déconcerte les historiens, sauf sans doute M. Schollenberger. „La paix conclue entre la couronne de France et la Confédération suisse, répondit-elle brutalement, a été conclue devant Dijon. S'il veut la ratifier, qu'il le fasse! sinon, qu'il ne compte pas sur le secours et l'alliance des Suisses". François Ier tenta un nouvel effort et chargea le duc de Savoie, son oncle, de continuer les négociations; le roi fit savoir „qu'il était prêt à payer les 400000 couronnes promises par la Trémouille et à ratifier toutes les clauses du traité de Dijon, mais qu'il ne pouvait renoncer au duché de Milan". Les Suisses se montrèrent entêtés; ils s'unirent plus étroitement non seulement avec Sforza, mais encore avec Léon X, pour „la défense et la liberté de l'Italie", ainsi qu'avec Ferdinand le catholique et l'empereur Maximilien. On sait avec quel merveilleux ensemble ces souverains abandonnèrent les Suisses, qui étaient partis en guerre sans vérifier le sérieux de ces promesses. Notre politique de parti-pris, à la Schollenberger, nous fit ainsi biffer de la liste des grandes nations!

Or, si nous jugeons sans prévention la politique contemporaine, nous voyons que la pièce la plus forte de l'échiquier européen n'est plus la France, mais l'Allemagne. Celle-ci se montrera-t-elle plus bienveillante à notre égard que la France à l'apogée de sa puissance? Nous en doutons un peu. La période de 1884 à 1888 et l'affaire Wohlgemuth, qui n'existent pas pour M. Schollenberger, sont encore présentes à toutes les mémoires. Quant à la convention du Gothard et aux primes d'exportation pour les farines, ce sont moins peut-être des exigences d'ordre économique que des moyens formidables de pression visant le cas de guerre européenne.

Puis, aurions-nous moins de revendications territoriales à formuler, en nous plaçant au seul point de vue de la protection de nos frontières, vis-à-vis de l'Allemagne que de la France et de l'Italie? Bâle, la deuxième ville suisse, n'est-elle pas sous le feu des canons d'Istein? Constance n'est-elle pas la capitale naturelle du canton de Thurgovie? Nous ne disons point ceci, cela va sans dire, en vue de renverser le parti-pris de M. Schollenberger en une hostilité préconçue contre l'Empire allemand, mais uniquement pour montrer la nécessité de persévérer dans notre politique traditionnelle de neutralité.

Encore un mot, particulièrement délicat celui-ci, à M. Schollenberger et à certains de nos Confédérés. L'honorable professeur nous invite à n'être ni Français ni Italiens; nous pourrions retourner l'invite en demandant à plusieurs de nos compatriotes de n'être ni Allemands ni Autrichiens. Nous ne doutons pas le moins du monde de la sincérité helvétique de l'auteur. Mais, bien que la Suisse romande ait suffisamment prouvé au cours de l'histoire qu'elle avait fait bon marché de ses affinités avec la France, rien ne serait plus propre à y créer des sympathies françaises qu'une campagne gallophobe systématique. Certains d'entre nous croient en effet, à tort ou à raison, voir paraître à la surface, chez une partie, toute petite encore, des admirateurs excessifs de l'Allemagne, l'esprit pangermaniste, sous une forme atténuée mais menaçante. Minorité linguistique, nous sommes naturellement portés à être susceptibles à cet égard. Ce ne sont point des articles aussi partiaux que celui de M. Schollenberger qui calmeront ces méfiances.

BERNE RICHARD BOVET

□□□

TEREUS, EIN TRAUERSPIEL VON HANS GANZ

In einer der neuesten Nummern der „Süddeutschen Monatshefte" steht ein lesenswerter und amüsanter Aufsatz über zurückgewiesene Theaterstücke. Darnach belaufen sich diese jährlich an einer mittelgroßen deutschen Bühne auf etwa tausend Stück. Bei Reinhardt in Berlin, höre ich, sollen 7000 der Erledigung harren. Und durchschnittlich können nur etwa zehn Uraufführungen stattfinden! Von dieser fabelhaften Überproduktion sind freilich 90 % wertloser Dilettantismus; über die Ungeheuerlichkeiten, die darunter sind, weiß jener Aufsatz sehr erheiternd zu erzählen. Beispielsweise fällt in einem der ernsten Dramen der Held, Galilei, in Ohnmacht. Als er wieder zu sich kommt, ruft jemand: „Und er bewegt sich doch!"

Groß ist aber auch die Zahl der wenigstens als Dichtungen wertvollen Dramen, die das Licht der Rampe nie erblicken. Und die fristen dann eine sehr unbekannte Existenz. Ich bin zwar persönlich der Ansicht, dass die konzentrierte Form des Dramas (und des Gedichtes), den, der zu lesen weiß, in kurzer Spanne weit mehr bereichert als die Weitschweifigkeit eines Romans; aber es ist durchaus begreiflich und natürlich, dass man im allgemeinen zu den Büchern greift, die von vornherein zur Lektüre bestimmt sind, also zu unserer erzählenden Literatur.

Ein solch unbeachtetes aber beachtenswertes Drama ist „Tereus", der Erstling eines noch sehr jungen Zürchers, ein Stück, in dem viel mehr steckt und über das sich viel mehr sagen ließe, als über eine Menge sehr geläufiger Erzählungsliteratur.

Nicht geraten, aber interessant! So lautet das Gesamturteil, und, füge ich hinzu: das ist besser als geraten aber langweilig. Aus lauter Widersprüchen setzt sich der Eindruck zusammen. Anläufe, Eigenschaften, Fähigkeiten empfindet man deutlich, und kaum eine Seite, auf der man nicht einmal lebhaft überrascht zustimmte; aber auch keine zehn Linien hinter einander, ohne dass sich irgend eine Opposition regte.